

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR
203 mots

mardi 19 novembre 2019

Torigny-les-Villes

Les collégiens ne doivent pas taire le harcèlement

panorapresse

« **Qu'est-ce que le harcèlement ?** » a d'abord demandé l'adjudante-chef Legay. « **C'est une violence répétée** », a (bien) répondu un collégien. Mardi 12 et jeudi 14 novembre, avec la gendarme Laëtitia Desrioux, elle sensibilisait les élèves de 5^e et 4^e du collège Albert-Camus aux dangers et conséquences du harcèlement. « **Que vous soyez victime ou témoin, il faut en parler au sein de l'établissement ou à l'extérieur. Le harcèlement et les violences aggravées sont punis par la loi par des amendes et même l'emprisonnement.** »

Jeudi 7 novembre, une action a également été menée auprès des élèves de 6^e dans le cadre de la Journée nationale sur le harcèlement avec, entre autres, la projection d'une vidéo réalisée par les collégiens de 4^e de l'an dernier. « **Un élève qui nous signalerait un harcèlement n'est pas une balance** », a insisté Lucie Lemièrre, conseillère principale d'éducation. Il est juste dans son rôle.

« **Ils ne doivent absolument pas cautionner la chose et ne craignent rien à en parler. La transmission des valeurs doit même leur permettre de s'affirmer au sein d'un groupe** », a souligné Martin Tannières, principal adjoint.



Victimes ou témoins de harcèlement, les collégiens ne doivent en aucun cas craindre d'en parler. - Crédit: Ouest-France